

EXTRAIT

REGISTRE AUX DELIBERATIONS

du collège échevinal de R A M B R O U C H

SEANCE du 17 avril 2023.

Présents: M. Myriam BINCK, ép. SCHAACK, échevine ; Mike BOLMER, échevin.
M. PLETGEN, secrétaire communal

Absents: - excusé: Antoine RODESCH, bourgmestre.
- sans motif : ./.

OBJET: **Plan d'aménagement particulier ROMBACH-MARTELANGE, Auf dem Tirchen : analyse de conformité.**

Le Collège échevinal,

Sous la présidence de Mme Myriam BINCK, échevine, en remplacement du bourgmestre empêché ;

Vu le plan d'aménagement général de la commune de Rambrouch actuellement en vigueur tel qu'il a été approuvé définitivement par le conseil communal en séance du 31 janvier 2019 (approb. min. du 19 juillet 2019, réf. 79C/012/2017) ;

Vu le projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » dénommé « ROMBACH-MARTELANGE, auf dem Tirchen », élaboré par le bureau d'études bered solutions s.à r.l., 71, rue Michel Thilges, L-9573 WILTZ, au nom et pour le compte de Monsieur Raymond FELLER, route de Bastogne, 39a, B-6630 MARTELANGE, composé des éléments suivants :

Volume 1 : Rapport justificatif,

Volume 2 : Partie graphique, plans RED597-3-01-AUT-PLANS-101 et -102,

Volume 3 : Partie écrite ;

Considérant que le PAP visé prévoit l'aménagement d'un lot constructible sur une partie de la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Rambrouch, section PD de Rombach-Martelange, sous le numéro 123/932 ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu du plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » ;

Vu la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988, telle qu'elle a été modifiée par la suite ;

Après discussion et délibération ;

à l'unanimité des voix

constate la conformité avec le PAG de la commune de Rambrouch actuellement en vigueur **du projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » dénommé « ROMBACH-MARTELANGE, auf dem Tirchen »**, élaboré par le bureau d'études bered solutions s.à r.l., 71, rue Michel Thilges, L-9573 WILTZ, au nom et pour le compte de Monsieur Raymond FELLER, route de Bastogne, 39a, B-6630 MARTELANGE, et ayant pour objet l'aménagement d'un lot constructible sur une partie de la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Rambrouch, section PD de Rombach-Martelange, sous le numéro 123/932 ;


décide de soumettre ledit projet pour avis à la cellule d'évaluation instituée auprès de la commission d'aménagement et de le publier conformément à l'article 30 de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Ainsi décidé en séance, date que dessus.

-- suivent les signatures --

Pour expédition conforme.

Pour le Bourgmestre,



Le Secrétaire,

